



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 août 2011
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6600^e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mardi 16 août 2011, à 10 h 26

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 16 août 2011, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6600^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des effectifs militaires ou de police à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Le Conseil et les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Wolfgang Weisbrod-Weber, Directeur de la Division de l'Asie et du Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil, M. Weber et les représentants des pays participant à la séance ont eu un échange de vues. »

